

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le 9 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire de MASSAY.

Présents :

LEVEQUE Dominique – PESKINE Jacques – BEGIN Dominique - JOURDAN Hélène -
BOUGERET Jean-Louis - CHIPAUX Louis - TOUBOUL Didier - ALAPHILIPPE Stéphanie -
QUIGNODON Valérie - DE MONTENAY Luc

Absents :

MORIN Monique donne procuration à PESKINE Jacques
MORIN Michel donne procuration à BOUGERET Jean-Louis
ROUX Philippe donne procuration à LEVEQUE Dominique
LESTOURGIE Géraldine donne procuration à DE MONTENAY Luc
IGNAZZI Linda donne procuration à ALAPHILIPPE Stéphanie

Secrétaire de séance : ALAPHILIPPE Stéphanie

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur le Maire demande si le point 7 peut être rajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve.

1. Réfection des canalisations de distribution d'eau aux hameaux Le Fuet et Sainte Catherine - décision

M. le maire explique que ce dossier a été présenté et voté au conseil municipal du 22 décembre 2017 afin de respecter les délais pour déposer un dossier de DETR dont la date limite était le 15 janvier 2018.

La sous-préfecture a adressé un courrier le 24 janvier demandant une présentation du dossier dans sa globalité et avec un coût précisant qu'il s'agit d'une opération divisée en tranches par année.

Il est nécessaire de procéder à des changements de canalisations suite aux dépassements de la norme CVM (chlorure de vinyl, monomère) qui ont été constatés sur plusieurs points de la commune.

Un programme de réfection des canalisations de distribution d'eau doit être mis en œuvre dans les villages de Sainte Catherine, Le Fuet, Gy le Grand et La Ray. Le montant global de l'opération est estimé à 383.820,00 € HT.

Au titre de 2018, la première tranche d'un montant de 167.940,00 € HT correspond à la première zone conseillée pour l'alimentation des hameaux du Fuet et de Sainte Catherine à partir du Mornay.

Le montant estimatif de l'opération dans sa globalité est de 383.820,00 € HT.
Le montant estimatif de l'opération pour 2018 est de 167 940,00 € HT.
Cette opération sera financée par le budget Eau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne :

- **son accord pour lancer l'opération « réfection des canalisations de distribution d'eau » pour un montant global de 383.820,00 € HT pour les villages de Sainte Catherine, Le Fuet, Gy le Grand et La Ray et de procéder à des changements de canalisations suite aux dépassements de la norme CVM (chlorure de vinyl, monomère)**
- **son accord pour que cette opération soit divisée en tranches du fait de l'importance du projet**
- **son accord pour lancer au titre de 2018 cette opération « réfection des canalisations de distribution d'eau pour les hameaux Le Fuet et Sainte Catherine » pour un montant estimatif de 167 940,00 € HT**
- **autorise M. le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier**

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Annule et remplace la délibération 2017_12_06

2. Eoliennes – Parc éolien de Bornay – convention pour l'utilisation des chemins communaux

Monsieur le maire informe qu'il s'agit du dossier qui a été présenté lors du dernier conseil et qui a été retiré pour un complément d'information et renégociation de la convention pour qu'elle soit plus claire et qu'il n'y ait plus d'ambiguïté. M. Chipaux avait soulevé que la convention n'était pas très claire dans la rédaction notamment avec le terme de stationnement (art. 5) et détériorations anormales (art 9).

La société VALECO gère le projet éolien de Bornay sur le territoire des communes de Massay et Chery. Ce projet composé de 5 éoliennes est dans le prolongement du parc en exploitation sur Chery. il y aura 4 éoliennes sur le territoire de Massay. La société VALECO sollicite l'autorisation pour utiliser certains chemins communaux pour la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que l'enfouissement des câbles.

Monsieur le maire a reçu la société VALECO le 21 février. Vous trouverez ci-joint la nouvelle version de la convention qui a été préalablement transmise aux conseillers municipaux.

Les modalités sont les suivantes :

- une indemnité annuelle de 19.150,00 € sur 40 ans
- versement d'une indemnité pour des travaux d'amélioration et de rénovation du patrimoine de la commune (participation à la rénovation de la façade de l'abbaye) pour un montant de 150.000,00 € qui sera versé lors de la construction du parc (mail joint).

Pour	9
Contre	4
Abstention	2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour :

- **autoriser la société VALECO, pour le projet éolien de Bornay sur le territoire des communes de Massay et Chery, à utiliser certains chemins communaux pour le stationnement des véhicules et l'enfouissement des câbles selon le plan joint**
- **autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier**

*Contre : Mmes Ignazzi, Quignodon - MM. Chipaux, Morin
Abstention : Mme Alaphilippe, M. Bougeret*

3. Eoliennes – avis sur la demande d'autorisation d'exploiter pour un parc éolien sur les communes de Dampierre-en-Graçay et Massay

Il est demandé à MM. Chipaux et De Montenay de bien vouloir sortir car ils sont tous deux propriétaires de parcelles concernées par la zone d'implantation.

MM. Chipaux et de Montenay sortent de la salle du conseil

M. le maire informe que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter pour un parc éolien de quatre aérogénérateurs sur les communes de Dampierre-en-Graçay et Massay a débuté le 15 février 2018 et finira le lundi 19 mars 2018. Ce dossier est présenté par la société Valorem.

Une permanence à Massay est tenue par un commissaire enquêteur les :

- jeudi 15 février après midi
- jeudi 8 mars matin
- lundi 19 mars après midi

Le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation entre le 15 février et le 1^{er} avril 2018.

Pour	7
Contre	4
Abstention	1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable

- pour la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Dampierre-en-Graçay et Massay présentée par la SARL Bois d'Olivet Energies
- et autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier

*Contre : Mmes Ignazzi, Alaphilippe, Quignodon - M. Morin
Abstention : M. Bougeret*

MM. Chipaux et de Montenay reviennent dans la salle du conseil

4. Elagage et évacuation des branches à l'école, places de la Halle et de l'église

M. le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage et évacuation des branches en divers endroits de la commune.

Des devis ont été demandés auprès de la société sarl centre hygiène espaces verts :

- à l'école (24 platanes) devis n° 2018/01/10 pour un montant de 1 996,71 € HT
- place de la Halle (3 platanes) devis n° 2018/02/20 pour un montant de 231,80 € HT
- place de l'église (9 platanes) devis n° 2018/01/09 pour un montant de 1 080,80 € HT

Pour	14
Contre	1
Abstention	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour les devis :

- à l'école (24 platanes) devis n° 2018/01/10 pour un montant de 1 996,71 € HT
- place de la Halle (3 platanes) devis n° 2018/02/20 pour un montant de 231,80 € HT
- place de l'église (9 platanes) devis n° 2018/01/09 pour un montant de 1 080,80 € HT

et autoriser M. le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Contre : M. Morin

5. Bâtiment communal la Grange Basset mis à disposition du Comité des Fêtes

M. le maire rappelle que ce dossier a déjà été présenté au conseil municipal du 15 septembre 2017 et a été retiré pour qu'une nouvelle négociation se fasse avec le comité des fêtes sur leur participation aux frais.

A l'origine suite aux différentes demandes du Comité des fêtes M. le maire a accepté le principe de la mise en électricité de ce bâtiment.

- La commune a déjà fait faire, sur le budget de la commune, le branchement compteur par ERDF en 2016 pour un montant de 1 523,78 €.
- Un devis n° D6708464 présenté par la société CORDAT et BRAULT pour un montant de 2 389,00 € HT correspondant aux travaux d'électricité a été présenté
- Un courrier a été adressé à M. LEPLAT président du Comité des Fêtes pour connaître le montant de leur participation financière.
- dont voici la réponse : *M. Leplat président du Comité des Fêtes a adressé un mail*

« Le comité des fêtes peut apporter une participation financière de 500,00 € pour l'installation de l'électricité dans le local que vous nous mettez à disposition. Il faut ajouter à cette somme les 180,00 € de baisse de notre subvention annuelle depuis deux ans soit un montant de 360,00 € »

- M. le maire avait précisé que :
 - la participation de 500,00 € du Comité des Fêtes pour la mise en électricité de la Grange Basset (soit au total 4 390.58 € ttc) lui semblait trop faible
 - le montant de la subvention accordée annuellement avait été revu à la baisse à la demande de M. Leplat. En effet, lorsque le conseil municipal a voté en novembre 2015 la facturation aux associations, pour les utilisations de la maison communale pendant le week-end, au prix de la location pour les Massayais, la première utilisation restant gratuite. Le Comité des Fêtes n'a pas voulu payer et a négocié que le montant de la subvention soit réduite.

Le comité des fêtes lors d'une rencontre (le 13/12) a souhaité avoir d'autres devis pour les travaux à réaliser.

- Un devis n° 269 présenté par la société DEMAY pour un montant de 2 103,34 € HT
- Un devis n° 348 présenté par la société ADV électricité pour un montant de 2 971,00 € HT

Ces devis ont été transmis au Comité des fêtes, dont vous trouverez ci-joint la réponse concernant leur participation. Ils confirment vouloir participer à hauteur de 500,00 €

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter pour les travaux d'électricité du bâtiment communal la Grange Basset mis à disposition du Comité des Fêtes :

- la participation financière du comité des fêtes à hauteur de 500,00 € pour les travaux d'électricité
- le devis n° 269 présenté par la société DEMAY d'un montant de 2 103,34 € HT
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier

6. Tarifs 2018 – maison communale - caution

Monsieur le maire propose de modifier les modalités de la caution. Actuellement il est demandé pour la réservation des salles 50 ou 150 personnes un chèque de 1.000 € de caution qui est restitué à l'issue de la réservation.

Il a été constaté parfois que le ménage n'était pas fait ou mal fait, des désordres dans le rangement des tables des chaises ou la cuisine pas suffisamment propre.

Il est proposé de conserver le montant de 1000 € mais de demander 2 chèques :

- 100 € qui serait encaissé si problème mineur constaté lors de l'état des lieux
- 900 € qui pourrait être restitué

Cette modification serait demandée aux particuliers et aux associations

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les modalités de la caution de 1000 € demandé pour la réservation d'une des salles de la maison communale, à savoir :

- 100 € qui serait encaissé si problème mineur constaté lors de l'état des lieux
- 900 € qui pourrait être restitué

7. Entretien annuel des stades – 2018

Monsieur le maire rappelle que M. JOSSERAND entretien les stades depuis 3 ans.

Puisque le terrain d'entraînement est en train d'être préparé à Lury sur Arnon pendant que celui de Massay est rénové, il est prévu dans le devis un report des travaux sur Lury.

M. le maire explique que pendant le temps de rénovation du terrain d'entraînement de Massay :

- le club de Foot va utiliser le stade de Lury pour ménager le terrain de Massay.
- les prestations prévues par l'entreprise Josserand pour Massay seront reportées sur le terrain de Lury.
- les buts ont été payés par la CDC Cœur de Berry
- les douches gérées par la CDC.

	Entreprise. Dominique JOSSERAND			
	2014 - 2015	2015 - 2016	2017	2018
Stade d'honneur	4 008,50 €	4 710,50 €	4 440,50 €	4 843,00 €
Nombre tonte	18	11	11	11
Tonte espace jeux		14	14	14
Roulage	Oui	oui	oui	oui
Engrais fertilisant	Oui	oui	oui	oui
sablage				oui
Terrain d'entraînement	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 550,00 €
Nombre tonte engrais	12	10	10	10
TOTAL HT	5 608,50 €	6 310,50 €	6 040,50 €	6 393,00 €

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour le devis n° 1801017 présenté par l'entreprise Josserand d'un montant de 6 393,00 € HT afin de réaliser l'entretien annuel 2018 des terrains communaux.

8. Informations et questions diverses

a) RV avec le sous préfet le 26 mars concernant le demi échangeur

Ce dossier a commencé en 2010 et pourrait avancer en 2018. La réunion est prévue à 15h30 en mairie de Massay

b) RV avec le notaire le 15 mars pour le don de parcelles de M. Madar.

Les frais notariés à la charge de la commune sont de 650,00 €

c) Taux d'occupation des logements sociaux

- lettre faite aux deux organismes
- possibilité de mettre le lien sur notre site internet

d) CDC – renoncement des pouvoirs de police spéciale et conservation aux maires

e) SDE18 – tarifs des différentes contributions

f) Carnaval des enfants : 25 mai 2018

Ce projet était auparavant porté par l'association des parents d'élèves, cette année aucune disposition n'a été prise. Ce projet est porté par M. Bitaud au titre des NAP.

g) Le lave vaisselle de l'école

- 2 réparations ont été faites ces derniers mois en novembre (104,64 € ht) et en mars (703,42 € ht)
- il n'est pas impossible que le lave-vaisselle soit changé (à environ 11 ans) des devis sont en cours.

h) La tente du foot – va être refaite en bois par le service technique

i) Avenir de la médiathèque

M. le maire explique que Mme Bertrand a suggéré que la commune reprenne la médiathèque à son compte et qu'un échange pourrait être envisagé. Mais attention cette compétence est intercommunale et non communale ce qui pourrait amener à perdre la subvention de la CDC qui était de 0,50 € /habitant

j) préparation manifestation centenaire 14-18 (11 novembre) : prévoir date pour réunion

La commune est très attachée à ce projet. La date retenue est le 14 avril à 10h. Une réflexion est menée pour exposition, lettres de poilus, objets, et un repas ou buffet sera envisagé.

k) Prochain Conseil municipal
vendredi 13 avril – vote des budgets

Mme Stéphanie Alaphilippe

Y a-t-il une obligation du changement des compteurs d'eau par Véolia.

↳ M. le maire explique que les compteurs changés ont été jugés défectueux.

M. Jean-Louis Bougeret

Informe qu'une sortie au Sénat a été mise en place (visite+déjeuner+voyage par le train), prévue le 7 juin sous le parrainage de M. le sénateur Pointereau (inscription en mairie).

M. Louis Chipaux

Demande si la commune a un retour de l'utilisation de la borne électrique pour les voitures. Le problème est que pour l'utilisation il faut une carte, qui n'est pas la même d'un département à l'autre

↳ cette borne est très peu utilisée.

Qu'en est-il du rapport sur l'éclairage public qui devait être envoyé par le SDE18 pour le début de l'année ?

↳ La commune n'a encore rien reçu malgré des demandes téléphoniques. Un courrier va être adressé au président du SDE18.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

LEVEQUE Dominique

PESKINE Jacques

BEGIN Dominique

JOURDAN Hélène

MORIN Monique

BOUGERET Jean-Louis

MORIN Michel

CHIPAUX Louis

ROUX Philippe

TOUBOUL Didier

IGNAZZI Linda

LESTOURGIE Géraldine

ALAPHILIPPE Stéphanie

QUIGNODON Valérie

DE MONTENAY Luc